

Fonds monétaire international

République Centrafricaine : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

Le juin 11, 2012

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la République Centrafricaine, dans laquelle sont décrites les politiques qu'il entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la République Centrafricaine, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
LETTRE D'INTENTION

Bangui, le 11 juin 2012

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th ST, NW
Washington, DC, 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

Le gouvernement de la République Centrafricaine (RCA) s'est engagé, au sortir du processus électoral de 2010–11, à rétablir la discipline budgétaire, redynamiser les organes de suivi de la liquidité et accélérer les réformes structurelles. A cet effet, le gouvernement a mis en place la réforme du Compte Unique du Trésor (CUT), renforcé le dispositif institutionnel de gestion de la trésorerie et procédé à la simplification du système fiscal. Suite à l'adoption de son Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de deuxième génération (DSRP II), 2011–15, il a préparé en consultation avec les services du Fonds monétaire international (FMI) un programme économique et financier qui conditionne la relance économique et pour lequel le gouvernement sollicite l'appui du FMI dans le cadre d'un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant 41,775 millions de DTS, y compris un décaissement équivalent à 6,963 millions de DTS suite à l'approbation de cet accord par le Conseil d'administration.

Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint lui permettront d'atteindre les objectifs du programme, mais est prêt à prendre toutes autres mesures additionnelles qui pourraient être nécessaires à cette fin. Le gouvernement de la RCA consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI en la matière. En outre, nous fournirons toute information exigée par le FMI en ce qui concerne l'état d'avancement dans la mise en œuvre de ces mesures et dans la réalisation des objectifs du programme.

Le gouvernement a déjà satisfait aux mesures préalables à l'examen par le Conseil d'administration de notre demande d'appui au titre de la FEC. Il s'agit de l'ajustement des prix des produits pétroliers et la préparation d'un plan annuel de trésorerie décliné mensuellement sur la base des objectifs budgétaires prévus par le programme 2012–13, en conformité avec les dispositions des paragraphes 18, 19 et 20 du MPEF.

Le gouvernement entend rendre public le contenu de cette lettre et le MPEF qui l'accompagne, ainsi que le rapport y afférent préparé par les services du FMI. En conséquence, il autorise le FMI à mettre en ligne ces documents sur son site Internet une fois que le Conseil d'administration aura examiné notre requête.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

_____/s/____

_____/s/____

Faustin-Archange Touadéra
Premier Ministre

Albert Besse
Ministre d'Etat aux Finances et au Budget

Pièces jointes (2): Mémoire de politiques économique et financière
Protocole d'accord technique

PIECE JOINTE I

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE, 2012–15

I. INTRODUCTION

1. La République Centrafricaine (RCA) présente, à bien des égards, les caractéristiques d'un Etat fragile. La situation économique s'est améliorée depuis que le gouvernement a commencé, fin 2006, l'application de son programme macroéconomique et financier à moyen terme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI. La stabilité politique et sociale a été renforcée par la tenue, en décembre 2008, du dialogue politique inclusif (DPI). Quoique les dépenses consacrées au programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion (DDR) aient été engagées avec un certain retard, elles se sont accélérées en 2010 et ont contribué à la réconciliation nationale, facilitant par là-même l'organisation des élections présidentielles et législatives de 2011. Ces progrès demeurent toutefois fragiles.

2. L'économie se remet lentement des effets du ralentissement économique mondial, qui a sévèrement affecté notre pays. Nous avons rapidement agi pour renforcer notre gestion économique et éviter que la crise ne s'étende aux couches les plus vulnérables de notre population. Avec le soutien continu de la communauté internationale, nous sommes déterminés à intensifier nos efforts et à mettre en œuvre des politiques volontaristes pour stabiliser davantage notre économie et construire les bases d'une croissance économique durable.

3. Ce mémorandum présente la politique économique et financière du gouvernement pour la période 2012–15. Les priorités et objectifs du programme sont conformes avec le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de deuxième génération (DSRP II) adopté en novembre 2011, et qui a fait l'objet de larges consultations avec les principales parties prenantes. Dans le cadre de l'opérationnalisation du DSRP II, une déclinaison identifiant les seuls projets nationaux avec des financements plus réalistes est en cours de préparation avec l'assistance technique de la Banque mondiale (BM). Ce document sera soumis d'ici la fin de l'année à un Groupe consultatif (GC) pour la mobilisation des financements requis. Nous restons déterminés à mettre en œuvre les priorités du DSRP II et jeter les bases d'une croissance accélérée et soutenue permettant de réduire la pauvreté et progresser vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) pour lesquels la RCA accuse un important retard. L'axe stratégique sur la réforme du secteur de la sécurité vise à améliorer la sécurité et consolider la paix.

II. PERFORMANCES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES RÉCENTES

A. Performances Macroéconomiques en 2011

4. La reprise économique se confirme. Après le creux de 2009 au cours duquel la croissance économique avait ralenti à 1,7 %, les activités ont repris en 2010 et 2011 avec un

taux de croissance économique qui a atteint 3 % et 3,3 %, respectivement. Cette performance a été possible grâce à des conditions climatiques plus favorables et à une plus grande sécurité dans les zones de production. Le dynamisme de l'activité dans le secteur primaire, notamment en ce qui concerne l'agriculture vivrière et l'élevage, continue de soutenir la relance de notre économie. Le crédit au secteur privé a été robuste en 2011 avec un accroissement de près de 18 %. Bien que ces crédits soient essentiellement à court terme, ils dénotent un léger rebond de l'activité économique. L'inflation a poursuivi sa tendance baissière pour s'établir à un taux moyen de 1,2 % en 2011, après un pic de 9,3 % en 2008, reflétant essentiellement la flambée des prix des produits alimentaires et du pétrole sur les marchés mondiaux.

5. L'exécution budgétaire en 2010 et 2011 a été marquée par des faiblesses importantes. Un recours croissant à des procédures exceptionnelles de paiement des dépenses de l'Etat a été constaté au détriment de la procédure budgétaire normale suivie par le système de gestion de la chaîne de dépense informatisée Gesco. En 2010, cette pratique a été essentiellement le fait du Trésor avec les ordres de paiement caisse (OP-Caisse) tandis que la Direction Générale du Budget a, quant à elle, eu plus recours en 2011 à ces procédures exceptionnelles à travers des ordres de paiement budget (OP-Budget). Les dépenses prioritaires pour lesquelles les crédits avaient été prévus dans le budget ont le plus souffert de ces pratiques qui ont conduit à une accumulation d'arriérés de paiement intérieurs s'élevant à 11,1 milliards de FCFA à fin 2011 (1,1 % du produit intérieur brut—PIB). Pour y remédier, des mesures idoines ont été prises, ce qui nous a permis de réduire les OP-Caisse à 7 % des dépenses courantes hors salaires et frais financiers en fin d'année 2011, contre 80 % en 2010. Nous sommes conscients que des efforts supplémentaires restent à faire pour atteindre le plafond de 5 % que nous nous sommes fixés pour les trois derniers trimestres de 2012. Afin de mettre en place un plan d'apurement de ces arriérés, nous avons convenu de procéder, avec l'assistance de l'Union européenne (UE), à un audit des arriérés accumulés à 2010. Nous négocions actuellement avec l'UE pour que la période couverte par cet audit soit étendue à 2011.

6. Le dysfonctionnement de l'exécution budgétaire a aussi conduit à une accumulation de nouveaux arriérés de paiement sur la dette extérieure de 11,6 milliards de FCFA à fin 2011 dont 1,01 milliards auprès d'un créancier du Club de Paris (France), environ 9 milliards aux créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris,¹ 0,4 milliards de FCFA auprès la Banque européenne d'investissement (BEI), et 1,3 milliards de FCFA auprès les créanciers privés. Nous avons progressé dans les négociations bilatérales avec les créanciers membres et non-membres du Club de Paris. Des accords de rééchelonnement ou d'annulation partielle ont été conclus avec certains de ces créanciers. Les négociations se poursuivent avec la Russie et le Royaume-Uni, ainsi qu'avec les créanciers non-membres du Club de Paris. Nous faisons de notre mieux pour conclure des accords issus d'une étroite collaboration avec les créanciers privés extérieurs.

¹ Comprenant l'Arabie Saoudite, la Guinée Equatoriale, l'Inde, le Koweït, et Taiwan Province de Chine.

7. Au niveau du secteur extérieur, le déficit du compte courant a été réduit à 8,7 % du PIB comparé à 10,2 % en 2010, grâce essentiellement à une bonne performance des exportations et une forte baisse des importations en volume. Les exportations ont réagi positivement à l'amélioration de la conjoncture internationale en 2010 et ont augmenté de 32 % en valeur. La meilleure tenue en 2011 des exportations, combinée à une contraction du volume des importations d'environ 18 % a conduit à l'amélioration du compte courant extérieur. S'agissant des financements, les investissements directs étrangers (IDE) ont augmenté au profit du secteur minier, des télécommunications et du transport.

B. Réformes Structurelles

8. Le gouvernement a relancé les réformes structurelles. Suite au relâchement des efforts dans la mise en œuvre des réformes structurelles durant la période pré et post électorale, le gouvernement a, dès novembre 2011, renouvelé son engagement à poursuivre les réformes structurelles visant à renforcer la gestion budgétaire et le suivi de l'évolution macroéconomique. Ainsi, sur la base des recommandations des missions d'assistance technique des services du FMI, y compris d'AFRITAC-Centre, ainsi que des partenaires techniques et financiers (PTFs), nous avons redynamisé et rationalisé les organes de suivi de l'exécution budgétaire et de la liquidité. Nous avons aussi renforcé les régies financières, en particulier la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) qui a mené en 2011 plusieurs actions visant à son renforcement notamment avec :

- la mise à jour du fichier des contribuables immatriculés;
- la sécurisation de la procédure d'immatriculation; et
- l'amélioration de l'efficacité du contrôle fiscal (exploitation du renseignement, rationalisation de la programmation, qualité des contrôles).

9. Le Trésor a entrepris un début de rationalisation de ses opérations. Nous avons établi le CUT et réduit le nombre de comptes dans les banques commerciales à un seul compte par banque (avec deux comptes de transfert et des comptes demandés par les donateurs pour la gestion de leurs projets). Cependant, conformément à notre nouvelle réglementation de décentralisation budgétaire, qui prévoit qu'une partie des recettes des provinces soit dépensée dans des projets locaux, et au droit des régies de recettes de gérer directement une partie des redevances qu'elles collectent pour leurs dépenses courantes, un nombre limité de comptes décentralisés sont, pour le moment, maintenus dans des banques commerciales. Tous les salaires sont payés par virement bancaire et nous avons bien avancé avec l'extension de ce mode de paiement aux retraités et aux fournisseurs réguliers de l'État. Les premiers résultats sont encourageants. Compte tenu de ces nouveaux services bancaires, nous poursuivons les négociations pour un accord avec les banques commerciales afin de définir clairement les frais et intérêts bancaires et susciter, par conséquent, la compétition entre elles conformément à la réglementation communautaire sur le taux effectif global et le taux d'usure adoptée par le Comité interministériel de l'Union monétaire d'Afrique centrale (UMAC) le 5 avril 2012.

III. OBJECTIFS MACROECONOMIQUES ET POLITIQUES A MOYEN-TERME

10. Les priorités du programme pour 2012–15 reflètent les orientations stratégiques du DSRP II. Elles visent à i) consolider la stabilité macroéconomique par un

rétablissement rapide de la discipline budgétaire; ii) créer un espace fiscal par une mobilisation accrue des recettes intérieures et une priorisation des dépenses ainsi qu'une plus grande efficacité de ces dépenses; iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles; et iv) lever les obstacles qui freinent le décollage de l'économie nationale. Dans la mise en œuvre du DSRP II, le gouvernement accordera la priorité : (i) au développement des infrastructures de base (énergie et routes) pour surmonter l'enclavement de la RCA et son manque de compétitivité; (ii) à la mise en œuvre de politiques de diversification de la production (à travers la mise en place des pôles de développement); et (iii) au renforcement des ressources humaines et des institutions.

11. Le cadre macroéconomique à moyen terme table sur une amélioration progressive des agrégats macroéconomiques. Dans un contexte d'amélioration de la situation sécuritaire dans le pays, le taux moyen de croissance pour la période couverte par le programme est projeté à 4,7 % sur la base d'une reprise des investissements dans le secteur minier et d'une expansion soutenue de la production agricole (vivrière et de rente). Sur la base de la flambée des prix constatée au premier trimestre 2012, l'inflation devrait s'accélérer au cours de cette année avant de retomber en 2013 en dessous du critère de convergence de la CEMAC. Malgré une bonne tenue des exportations, le déficit du compte extérieur courant devrait se stabiliser aux environs de 6 % du PIB en 2014 du fait d'un accroissement des importations en rapport avec une croissance des importations de produits pétroliers.

12. Les politiques que nous envisageons de mettre en œuvre dans le cadre du programme visent à accélérer la mobilisation de ressources internes, renforcer la gestion des finances publiques et améliorer le climat des affaires.

13. S'agissant de la mobilisation des recettes propres, le gouvernement a conscience du faible niveau de ces recettes par rapport au PIB (une moyenne de 10,5 % sur la période 2006–10). Nos efforts dans ce domaine devraient permettre de mobiliser des ressources additionnelles représentant 1,4 % du PIB d'ici 2014. A cette fin, nous envisageons de définir et de mettre en œuvre une politique exhaustive de réformes des régies financières. Une telle initiative devrait, en particulier, conduire à une réforme approfondie au niveau des services des impôts et une réorganisation de l'administration des douanes comme recommandé par les missions d'assistance technique du FMI. Au niveau de l'administration des impôts, avec l'assistance du FMI et de l'UE, la réforme sera axée sur une simplification du système de taxation des revenus, une taxation effective mais appropriée des petites entreprises, et un contrôle strict des dépenses liées à la collecte des taxes. Les aspects clés de cette réforme incluent : (i) le développement des outils pour un meilleur suivi déclaratif et un meilleur contrôle des petites entreprises en vue d'améliorer la fiscalisation des contribuables; (ii) le rapprochement systématique du fichier des contribuables immatriculés et les dossiers physiques des contribuables; (iii) l'identification et la localisation systématique des contribuables sur le terrain; (iv) la modernisation de l'applicatif SYSTEMIF (version 4) prévoyant des fonctionnalités qui permettent la recherche et le recoupement d'informations, ainsi que la mise à disposition

Mobilisation des recettes	Date
<i>Réformes fiscales</i>	
Ajuster mensuellement les prix de produits pétroliers	Réalisée ; en continu
Rationaliser la structure des prix de produits pétroliers	2012
Mettre en place des mesures ciblées pour protéger les couches les plus vulnérables contre les effets de l'ajustement des prix pétroliers	2012
Rapprocher le fichier des contribuables immatriculés et les dossiers physiques	mars 2013
Mettre à jour et sécuriser le NIF unique	mars 2013
Rendre fonctionnel le site pilote pour la fiscalisation des moyennes entreprises	juin 2013
Identifier et systématiquement localiser les contribuables sur le terrain	juin 2013
Moderniser le SYSTEMIF, permettant la recherche et le recoupement d'informations, et le mettre à la disposition de la DGID	à préciser*
Renforcer les capacités des vérificateurs et des autres agents de la DGID	à préciser*
Améliorer le suivi déclaratif	à préciser*
Améliorer la fiscalisation des petites entreprises	à préciser*
<i>Réformes douanières</i>	
Mettre en œuvre le plan de modernisation avec le concours de l'OMD	à préciser*
Mettre en place le centre de dédouanement de Beloko	à préciser*
Utiliser les scanners	à préciser*
Strictement contrôler les exonérations	à préciser*

* à préciser au moment de la première revue du programme, sur la base des recommandations de la mission du Département des finances publiques du FMI prévue en juin 2012.

de la DGID des programmes sources de l'applicatif; et (v) le renforcement des capacités des vérificateurs en priorité et des autres agents de la DGID en général. La DGID poursuivra ses efforts de modernisation. En ce qui concerne les services de douanes, la réforme se focalisera principalement sur la poursuite de la mise en œuvre du plan de modernisation de la douane réalisée avec le concours de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), la mise en place du centre de dédouanement de Beloko, et l'utilisation de deux scanners offerts par la Chine, la poursuite de la lutte contre la fraude, et le strict contrôle des exonérations.

14. Au niveau de la gestion des finances publiques, nos priorités sont de : (i) renforcer la gestion de la liquidité ; (ii) améliorer le suivi des dépenses et de l'exécution budgétaire ; et (iii) renforcer la gestion de la dette. Nous envisageons mettre en place d'ici 2014 un cadre de dépenses à moyen terme conformément aux directives de la CEMAC. Nous envisageons par ailleurs de rationaliser et de simplifier la chaîne de la dépense et de rendre Gesco pleinement opérationnel d'ici juin 2013 en étendant ses fonctionnalités aux opérations du Trésor et en prenant en compte les recommandations de l'audit en cours d'exécution de la chaîne de la dépense financé par l'UE. Le gouvernement a sollicité l'appui de l'UE pour la réalisation d'un audit sur la chaîne fonctionnelle et administrative de la dépense et l'appui du FMI pour la mise en œuvre des premières recommandations

de la mission de février 2012 du Département des finances publiques du FMI. Sur la base de ces dernières, le gouvernement s'est doté d'un plan d'action qu'il entend suivre.

Gestion des dépenses et de la dette	Date
<i>Exécution budgétaire</i>	
Mettre en place la CSGB qui fixera bimensuellement des plafonds d'engagement de dépenses	Réalisée
Préparer un plan de trésorerie annuel décliné trimestriellement et mensuellement	Réalisée
Etablir un mécanisme d'échange de l'information avec la Direction du Budget	juillet 2012
Publier rapports mensuel d'exécution des dépenses en capital sur financement extérieur	septembre 2012
Limitier le recours aux procédures de paiement exceptionnelles à 5%, au plus, des dépenses courantes hors salaires, frais financiers et investissements sur financement intérieurs	2012, en continu
Renforcer les capacités du Secrétariat technique du CSL et de la CT-SL du Trésor	2012
Mettre en œuvre le plan d'action conforme aux recommandations de la mission du Département des finances publiques du FMI en février 2012	2012
Rationaliser et simplifier la chaîne de dépenses	juin 2013
Rendre Gesco pleinement opérationnel	2013
Etendre les fonctionnalités de Gesco aux opérations du Trésor	2013
Mettre en œuvre les recommandations de l'audit de la chaîne de dépenses	2013
Adopter le CDMT en conformité avec les directives de la CEMAC	2014
<i>Gestion de la dette</i>	
Rendre opérationnel le CNDP	septembre 2012
Adopter un plan crédible pour apurer le stock audité des arriérés de paiement intérieurs	mars 2013

15. Au niveau du climat des affaires, nous sommes conscients que l'amélioration du climat des affaires constitue un élément incontournable pour stimuler l'investissement privé indispensable au développement du pays. A moyen terme, le gouvernement entend créer un environnement propice aux affaires à travers le renforcement du système judiciaire et le cadre juridique, ainsi que la simplification du système foncier, et la promotion de l'accès au financement. Il finalisera la révision de la Charte d'investissement et du Code du commerce et renforcera le rôle du Tribunal de commerce. Par ailleurs, le gouvernement a décidé de procéder à une réévaluation des performances de la SODIF dont les actions semblent s'écarter de son mandat contractuel afin de déceler les éventuels écarts avec ce dernier pour une prise de décision.

Mesures pour améliorer le climat des affaires	Date
<i>Participation du secteur privé</i>	
Mettre en place une plateforme de dialogue avec le secteur privé	juin 2012
Dynamiser le Cadre permanent de concertation (CPC)	septembre 2012
Le CPC à formuler des propositions pour améliorer le climat d'affaires	décembre 2012
Réévaluer les performances de la SODIF et prendre les mesures appropriées	décembre 2012
<i>Mesures institutionnelles</i>	
Aligner le cadre de la gestion des ressources naturelles avec les meilleures pratiques internationales	septembre 2013
Renforcer le système judiciaire et le cadre juridique	2014
Améliorer le système foncier	2014
Promouvoir l'accès au financement	2014
Finaliser la révision de la Charte des investissements	2014
Finaliser la révision du Code du commerce et renforcer le rôle du Tribunal de commerce	2014

16. L'apurement des arriérés de paiement intérieurs sera accéléré au fur et à mesure que les ressources deviennent disponibles. Suite à l'achèvement de l'audit de ces arriérés (¶5), nous adopterons un plan de remboursement sur la base de critères transparents avant mars 2013. Au cas où l'appui budgétaire serait plus élevé qu'attendu, 50 %, de l'excédent sera affecté au remboursement des arriérés.

IV. PROGRAMME POUR 2012–13

17. La croissance du PIB réel devrait se renforcer pour atteindre 4,1 % en 2012 contre 3,3 % en 2011 grâce à une production agricole soutenue, un renforcement de la demande intérieure et la remontée des exportations, en particulier le diamant et le bois. Compte tenu de la flambée des prix enregistrée au premier trimestre 2012, l'inflation s'accélérait et la moyenne annuelle devrait s'établir aux alentours de 6,8 % en 2012. Le déficit du compte courant extérieur devrait poursuivre sa tendance baissière et s'établir à 7,6 % du PIB. Les IDEs seront essentiellement portés par le secteur minier notamment le projet Aurafrique/Axmin et l'exploration pétrolière dans le nord-est du pays. Ils devraient progresser pour atteindre 46 milliards de FCFA en 2012.

A. Politique Budgétaire

18. Les objectifs de la politique budgétaire pour 2012–13 sont : (i) un début de consolidation par la réduction des dépenses courantes par rapport à 2011 et un modeste accroissement des recettes; et (ii) un renforcement de l'exécution du budget et la gestion des finances publiques par le contrôle et la comptabilisation transparente des dépenses et des recettes intérieures de manière à dégager un léger excédent (0,6% du PIB) du solde primaire intérieur. Un autre objectif vise la normalisation de nos relations avec les créanciers extérieurs.

19. Nos efforts de mobilisation de ressources intérieures seront intensifiés. Les recettes intérieures devraient s'établir à 128,1 milliards de FCFA, soit 11,4 % du PIB, et les dépenses primaires courantes à 105,1 milliards de FCFA soit de 9,4 % du PIB. Pour le reste de l'année en cours, nous nous engageons à ajuster la structure des dépenses qui devraient suivre les grandes lignes du budget, aussi bien en ce qui concerne les dépenses courantes que celles d'investissement. Pour sécuriser les recettes budgétaires nous avons procédé en janvier 2012 à un ajustement des prix des produits pétroliers qui n'a cependant pas permis d'éliminer la subvention à la consommation à travers la Taxe unique sur les produits pétroliers (TUPP) négative. Nous avons par la suite ajusté à la hausse les prix à la pompe des produits pétroliers le 1^{er} juin (mesure préalable) et nous comptons aussi procéder à des ajustements mensuels afin d'assurer la répercussion effective à la pompe des prix d'achats sur les marchés internationaux pour éliminer la TUPP négative et sauvegarder les recettes budgétisées attendues de la taxation des produits pétroliers. En parallèle, nous demanderons l'assistance technique de nos PTFs pour rationaliser davantage la structure des prix. Une bonne application de la TVA sur les produits pétroliers sera respectée afin de sauvegarder l'intégrité de la TVA et des recettes provenant du secteur. Nous comptons aussi mettre en place un mécanisme d'appui ciblé aux couches sociales les plus vulnérables afin d'atténuer les effets potentiellement néfastes d'une augmentation des prix de carburants sur celles-ci.

20. Pour renforcer l'exécution du budget, nous avons préparé un plan annuel de trésorerie (mesure préalable). Ce plan, basé sur les objectifs budgétaires prévus dans le programme, a été décliné trimestriellement et mensuellement pour assurer un meilleur suivi et fixer des plafonds d'engagement de dépenses en fonction de la trésorerie disponible. Le budget sera exécuté dans le respect des dispositions réglementaires. Comme indiqué au paragraphe 8, une Commission de suivi de la liquidité (CSL) et des cellules techniques, ainsi qu'un Comité de suivi de la gestion budgétaire (CSGB) ont été mis en place pour un meilleur suivi de la gestion de la liquidité et du budget. Le CSGB tiendra des réunions bimensuelles pour fixer les plafonds. Nous entendons apporter des améliorations qualitatives à ces structures dans le souci de renforcer la priorisation des dépenses. Ces réformes permettront le contrôle, le suivi et une meilleure information sur les obligations du gouvernement vis-à-vis des banques commerciales. Par ailleurs, nous publions des rapports trimestriels d'exécution budgétaire afin d'accroître la transparence et de mieux faire connaître la politique budgétaire de l'État. Dans le même ordre d'idée, nous avons publié la loi de finances de 2012. Le gouvernement s'engage à limiter le recours aux procédures de paiement exceptionnelles à 5 %, au plus, des dépenses courantes hors salaires, frais financiers et investissement sur financement intérieurs pour les trois derniers trimestres de 2012.

B. Politiques de Renforcement des Capacités et des Institutions

21. Le renforcement des capacités humaines et des institutions est impératif. Nous avons conscience des faiblesses de la capacité de notre administration et de certaines institutions qui entravent une gestion économique efficiente et la capacité d'absorption des ressources. Fort de ce constat, nous avons mis en place comme évoqué plus haut un certain nombre de comités en charge de l'exécution et du contrôle du budget, de la gestion de liquidité et du suivi des développements macroéconomiques et des réformes

structurelles. Bien que la CSL soit déjà opérationnelle nous comptons la rendre plus efficace afin de lui permettre de contribuer effectivement au renforcement de l'exécution du budget et d'éviter l'accumulation des arriérés de paiement, en régulant notamment le flux des dépenses en amont par une programmation rigoureuse des dépenses au stade de l'engagement. Dans cette perspective, nous comptons renforcer les capacités du Secrétariat technique de la CSL ainsi que de la Cellule technique du Trésor pour garantir une meilleure concertation dans l'élaboration et l'exécution du plan de trésorerie.

22. Nous sommes conscients de la nécessité de capitaliser l'assistance technique que nous recevons. Dans cette optique, la coordination des PTFs est essentielle et nous comptons tenir des réunions régulières afin d'assurer la complémentarité des interventions et d'éviter une duplication des efforts. Nous adopterons en collaboration avec nos partenaires au développement une politique d'encadrement des cadres expérimentés afin d'éviter la mobilité professionnelle et de mettre à profit leur savoir-faire pour renforcer notre capacité administrative.

23. La capacité d'absorption des ressources devra être améliorée. Pour assurer une exécution efficiente et transparente des projets, nous comptons (i) prioriser la programmation des investissements sur des bases réalistes; (ii) améliorer la préparation technique des projets; (iii) dynamiser le processus de pré-engagement au niveau des départements techniques; (iv) veiller au respect des règles de passation des marchés; et (v) communiquer de façon continue les données sur l'exécution des projets, et notamment les données financières, au Ministère des Finances pour un meilleur suivi au niveau de la trésorerie.

C. Politiques du Secteur Extérieur

24. Malgré l'amélioration de la performance des exportations, qui devrait se poursuivre en 2012, la position extérieure demeure fragile comme en témoigne le niveau élevé du déficit du solde courant (6,2 % à l'horizon 2014). Nos politiques dans le secteur extérieur visent à promouvoir les exportations de manière à renforcer la contribution de la RCA au pool de réserves internationales de l'Institut d'émission. Etant donné le faible niveau du taux de couverture des importations de biens et services (2,6 mois à fin 2011), le concours du FMI au titre de la FEC contribuera un accroissement modeste des réserves.

25. Nous avons conscience du risque d'une détérioration des indicateurs d'endettement et cela, malgré l'atteinte du point d'achèvement au titre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) et l'Initiative de remise de dette multilatérale en 2009. Nous envisageons de renforcer la gestion de la dette publique et suivre une politique prudente d'endettement. La Direction de la dette et des participations (DDP) sera renforcée et effectivement impliquée dans toute opération de négociation de dettes. De façon plus générale, nous avons mis en place un Comité national de la dette publique (CNDP) dont les textes pertinents sont déjà élaborés pour assurer une viabilité pérenne de notre endettement. L'opérationnalisation du CNDP interviendra d'ici septembre 2012 après la validation des textes régissant son fonctionnement. Nous prenons l'engagement de consulter les services du FMI pour tout nouveau prêt que nous envisageons contracter—avant la signature effective de la convention de prêt—afin de vérifier le respect du niveau de concessionnalité minimale de 35 %.

D. Autres Politiques Structurelles

26. **Secteur financier.** Le gouvernement réaffirme son engagement à trouver un actionnaire stratégique pour reprendre la participation de l'État dans le capital de la CBCA. Dans le cadre de cette restructuration, le gouvernement a, conformément aux recommandations de l'Assemblée générale mixte de juin 2011 ayant arrêté les comptes de 2010 et accepté le plan de recapitalisation de la banque, mis à la disposition de la CBCA un montant d'environ 5,5 milliards de FCFA pour l'acquisition temporaire de 57 % des actions de la banque (portage) en attendant l'arrivée d'un actionnaire stratégique. Nous entendons poursuivre les efforts pour permettre le désengagement de l'État et redynamiser la banque. Pour mener à bien le processus, la COBAC a récemment prolongé de trois mois le mandat de l'administrateur provisoire de cette banque.

27. **Entreprises publiques.** La bonne gestion des entreprises et offices publics (EOPs) est l'une des priorités du gouvernement. Les mesures transitoires prises en Janvier 2012 ont permis de révéler des dérapages dans la gestion financière des entités concernées et prendre des mesures correctives. Nous envisageons de procéder à un retour au fonctionnement normal des organes des EOPs et requérir que ceux-ci rendent régulièrement compte et soient bien gérés afin que l'État puisse normalement exercer sa tutelle. Les mesures de redressement seront poursuivies avec toutes les parties concernées et avec l'appui des PTFs.

28. **Bonne gouvernance et transparence.** Le gouvernement est déterminé à renforcer la bonne gouvernance et promouvoir l'utilisation efficiente des ressources publiques. Dans un souci de transparence nous poursuivrons l'intégration de tous les comptes de l'État dans le CUT, notamment les paiements de bonus sur l'exploitation des ressources naturelles en conformité avec l'Initiative pour la transparence des industries extractives et les licences des compagnies de téléphonie mobile. Afin de respecter l'unicité de caisse, nous nous engageons à intégrer dans le budget toutes les recettes exceptionnelles qui seraient reçues. Avec le début de l'exploitation industrielle des ressources minérales du pays, nous solliciterons l'assistance technique des PTFs pour établir un cadre juridique pour gérer efficacement ces ressources.

29. **Climat des affaires.** Le gouvernement renouera, de manière effective, le dialogue avec le secteur privé. Il mettra en place d'ici le 30 juin 2012 une plateforme de dialogue destinée, dans un premier temps, à identifier les éléments de dysfonctionnement, en dynamisant le Cadre permanent de concertation (CPC) afin de formuler un ensemble de propositions visant à l'amélioration du climat des affaires d'ici le 31 décembre 2012. Par ailleurs, le gouvernement a décidé de procéder à une réévaluation des performances de la SODIF dont les actions semblent s'écarter de son mandat contractuel afin de déceler les éventuels écarts avec ce dernier pour une prise de décision.

E. Suivi du programme

30. Le suivi de la performance du programme sera assuré par les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels. Des critères de réalisation quantitatifs ont été établis pour fin juin et fin décembre 2012, et des objectifs

indicatifs ont été fixés pour fin septembre 2012 et fin mars 2013 (tableau 1). Les mesures préalables pour la conclusion de cet accord au titre de la FEC et les repères structurels sont décrits dans le tableau 2. La première revue du programme aura lieu avant le 15 décembre 2012, sur la base de la date test de fin juin 2012, et la deuxième revue aura lieu avant le 15 juin 2013, sur la base de la date test de fin décembre 2012.

Tableau I.1. République Centrafricaine: Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du programme appuyé par la FEC, 2012-13

(En milliards de FCFA; chiffres cumulés depuis le début de l'année; plafonds sauf indication contraire)

	Fin décembre 2011 SM/12/12	Fin mars 2012 Objectifs indicatifs Programme	Fin juin 2012 Critère de réalisation Programme	Fin sept. 2012 Objectifs indicatifs Programme	Fin déc. 2012 Critère de réalisation Programme	Fin mars 2013 Objectifs indicatifs ¹ Programme
Critères de réalisation						
Plancher pour les recettes totales de l'Etat ²	111.8	32.6	66.6	96.1	128.1	34.5
Plancher pour le solde primaire intérieur ^{3,4}	-13.6	6.0	6.2	6.0	6.3	4.0
Financement intérieur net ⁵	20.7	-3.1	-1.2	-2.4	4.3	1.6
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat ^{6,7}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement de l'Etat ⁷	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs						
Plancher pour les dépenses de réduction de pauvreté ⁸	...	5.0	12.0	15.0	30.0	7.0
Plancher pour la réduction des arriérés de paiements intérieurs ⁹	...	0.0	0.0	2.5	5.0	5.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Poste pour mémoire:						
Dons prévus au titre de l'appui budgétaire	0.0	2.2	2.2	8.4	11.0	5.0

Sources: Autorités de la RCA et estimations des services du FMI.

¹ A confirmer lors de la mission des services du FMI pour la première revue du programme.

² Recettes intérieures, hormis les dons extérieurs et les recettes de cession d'actifs (voir Protocole d'accord technique, PAT, pour plus de détails).

³ Le solde primaire intérieur est la différence entre les recettes intérieures de l'Etat et ses dépenses totales, moins le paiement total des intérêts et les dépenses en capital sur financement extérieur.

⁴ Le plancher sera ajusté à la baisse de 50% pour tous les dons supérieurs au montant prévu dans le programme à la date du test.

⁵ Le financement intérieur net couvre l'ensemble du financement bancaire et non bancaire, y compris les titres obligataires émis sur le marché régional. Le plancher sera ajusté de 100% en cas de manque à gagner résultant d'une insuffisance temporaire des dons prévus au programme (voir le PAT).

⁶ Contractées ou garanties par l'Etat (voir le PAT).

⁷ Ces objectifs feront l'objet d'un contrôle continu.

⁸ Dépenses totales affectées à la santé, à l'éducation, au développement rural et aux affaires sociales, y compris les traitements et les salaires, les biens et les services, et les dépenses en capital.

⁹ Le plancher sera ajusté à la hausse de 50% pour tous les dons supérieurs au montant prévu dans le programme à la date du test.

Tableau I.2. République Centrafricaine: Mesures Préalables et Repères Structurels, 2012-13

Mesures	Calendrier	Fondements macroéconomiques
Gestion des finances publiques		
Préparer un plan annuel de trésorerie décliné mensuellement sur la base des objectifs budgétaires prévus dans le programme 2012 et de la Loi de finances pour chaque année du programme.	Mesure préalable (réalisée), Repère structurel annuel (RS)	Renforcer l'exécution budgétaire
Adopter un plan crédible pour l'apurement du stock audité des arriérés de paiement intérieurs sur la base de critères transparents qui sont communiqués aux parties prenantes.	mars 2013	Restaurer la confiance dans la signature de l'Etat et réduire le montant total de la dette intérieure.
Limiter le recours aux procédures de paiement exceptionnelles pour ce qui est des dépenses courantes hors salaires et frais financiers pour les trois trimestres restant de 2012 à 5% au plus.	Trimestrielle (RS)	Améliorer la conformité aux procédures budgétaires établies
Communiquer au Ministère des Finances les données mensuelles sur l'exécution des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.	septembre 2012, et mensuel par la suite	Intégrer les dépenses d'investissement dans le système de rapports budgétaires
Etablir un mécanisme d'échange de l'information entre le Trésor et la Direction du Budget de façon à faciliter l'établissement de rapports détaillés et complets sur l'exécution du budget.	juillet 2012	Renforcer la transparence, les délais et l'exactitude des rapports budgétaires et créer les conditions d'une gestion efficace de la liquidité.
Administration des recettes et politique fiscale		
Rendre fonctionnel le site pilote pour la fiscalisation des moyennes entreprises.	Fin juin 2013 (RS)	Elargir l'assiette fiscale et améliorer l'efficacité de l'administration fiscale.
Mettre à jour et sécuriser le numéro d'identifiant fiscale (NIF) unique (administrations fiscale et douanière).	Fin mars 2013 (RS)	Améliorer l'identification des contribuables et renforcer le respect des obligations fiscales.
Ajuster les prix des produits pétroliers en parfaite conformité avec la formule automatique de fixation des prix de 2011 et appliquer la formule régulièrement.	Mesure préalable (réalisée), mensuel (RS)	Protéger le budget des risques de fluctuation des prix des produits pétroliers; créer la marge de manœuvre nécessaire pour atténuer l'impact social des changements des prix des produits pétroliers.
Gestion de la dette		
Adopter tous les textes régissant le fonctionnement du Comité national de la dette publique (CNDP) pour assurer un suivi rigoureux de l'endettement de l'Etat, l'émission des titres publics, ainsi que les garanties d'emprunts.	Fin septembre 2012 (RS)	Renforcer les capacités d'une gestion active de la dette et d'un contrôle de la viabilité de la dette sur la base des résultats de l'Evaluation du Plan de Gestion de la Dette (EPGD).
Gestion des ressources naturelles		
Passer en revue la législation minière actuelle et l'aligner avec les meilleures pratiques internationales.	Fin septembre 2013 (RS)	Renforcer la gestion des ressources naturelles et en maximiser les avantages pour la population.

PIECE JOINTE II

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

I. INTRODUCTION

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation (CR) pour la première année du programme (du 25 juin 2012 au 24 juin 2013) appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Il fixe également la périodicité et les délais maxima de communication des données nécessaires aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour le suivi dudit programme. Sauf indication contraire, tous les CR et les objectifs indicatifs (OI) seront évalués en termes de flux cumulés à compter du début de l'année.

II. HYPOTHÈSES DU PROGRAMME

2. **Taux de change du programme.** Pour les besoins du présent PAT, la valeur des transactions libellées en devises étrangères sera convertie en franc CFA (FCFA), la monnaie nationale de la République centrafricaine (RCA) sur la base des taux de change identifiés par le programme. Les principaux taux de change sont présentés ci-dessous.¹

FCFA/dollar	506,96
FCFA/euro	655,96
FCFA/DTS	778,32

3. **Hypothèse du prix du pétrole.** Le programme a pour hypothèse un prix moyen du baril de pétrole de 114 dollars pour 2012.²

III. DÉFINITIONS

4. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la RCA et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (à savoir les entreprises détenues entièrement ou partiellement par l'État) et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

¹ Les taux de change au 31 décembre 2011.

² Perspectives de l'économie mondiale, avril 2012.

5. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91) :

- a) **la « dette »** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.
- c) **La « dette intérieure »** est définie comme une dette libellée en francs CFA sauf si elle est contractée auprès d'un autre Etat membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).
- d) **La « dette extérieure »** est définie comme une dette libellée en une autre monnaie que le franc CFA et une dette contractée auprès d'un autre membre de la CEMAC.

6. **Dettes garanties.** La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

7. **Dettes concessionnelles.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %;³ l'élément don étant la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de cette dette.⁴ Les taux d'actualisation utilisés à cet effet sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TCIR) propres à chaque devise considérée publiés par l'OCDE.⁵ Les TCIR moyens sur dix ans sont utilisés pour calculer la valeur actuelle et donc l'élément don des crédits dont l'échéance est d'au moins 15 ans. Les TCIR moyens sur six mois sont utilisés pour les crédits dont l'échéance est plus courte. Les marges correspondant aux différentes périodes de remboursement (0,75 % jusqu'à 15 ans, 1 % entre 15 et 19 ans, 1,15 % entre 20 et 29 ans et 1,25 % à partir de 30 ans) s'ajoutent aux TCIR moyens sur 10 ans ou sur six mois.

IV. CRITERES DE REALISATION ET AUTRES OBJECTIFS QUANTITATIFS

A. Critères de Réalisation

Niveau plancher sur les recettes intérieures totales de l'Etat

8. **Les recettes intérieures de l'Etat** sont celles portées au TOFE, notamment les recettes fiscales et non-fiscales, les recettes affectées, les chèques douanes projets et les retenues effectuées sur les traitements et salaires des agents de l'État, hormis les dons extérieurs et les recettes issues de la privatisation ou du désengagement de l'État. Le CR en ce qui concerne les recettes intérieures totales de l'Etat sera établi à 66,6 et 128,1 milliards de FCFA à fin juin et fin décembre 2012, respectivement. Les objectifs indicatifs (OI) pour fin septembre 2012 et fin mars 2013 seront de 96,1 et 34,5 milliards de FCFA, respectivement.

Niveau plancher sur le solde budgétaire primaire intérieur

9. **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur base engagements, est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses de l'État, hormis les paiements

³ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

⁴ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

⁵ 7 Dans le cas des prêts libellés en devises pour lesquelles l'OCDE ne calcule pas le TCIR, le calcul de l'élément don doit être basé sur le TCIR composite (moyenne pondérée) des monnaies entrant dans la composition du DTS.

d'intérêts et les dépenses de capital sur financement extérieur. Le CR pour le solde budgétaire primaire intérieur sera établi à 6,2 et 6,3 milliards de FCFA à fin juin et fin décembre 2012, respectivement. Les OIs pour fin septembre 2012 et fin mars 2013 seront respectivement de 6,0 et 4,0 milliards de FCFA.

Ajusteur. Si les dons budgétaires extérieurs reçus sont supérieurs aux prévisions du programme à la date d'évaluation, le plancher sur le solde budgétaire primaire fera l'objet d'un ajustement négatif à hauteur de 50 % de l'excédent des dons.

Niveau Plafond du Financement Intérieur Net de l'État

10. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement envers le système bancaire telle que définie ci-dessous, (ii) du montant des émissions (nettes de remboursements) de titres de l'Etat souscrit par des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans la CEMAC, et (iii) toutes recettes de privatisation ou toutes recettes exceptionnelles non prises en compte en « haut de la ligne ».

11. La position nette du gouvernement est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du gouvernement (PNG) est celui utilisé par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 4 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BEAC et des banques commerciales, des organismes publics à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières.

Ajusteur. Si les dons budgétaires extérieurs reçus sont inférieurs aux prévisions du programme ou temporairement retardés, le plafond du financement intérieur net de l'Etat fera l'objet d'un ajustement positif à hauteur de 100 % du manque à gagner des dons. Un don est réputé temporairement retardé si le versement dudit don intervient plus tard au cours de l'année budgétaire durant laquelle il est programmé.

Niveau plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat

12. Ce CR s'applique non seulement à la dette telle que définie au paragraphe 5, mais aussi aux engagements contractés ou garantis par l'État (y compris les contrats de location-achat) pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce CR s'applique également à la dette privée garantie par l'État, qui constitue un engagement conditionnel de l'État. Comme indiqué au paragraphe 5, la dette extérieure exclut les obligations et les bons du Trésor libellés en francs CFA, émis sur le marché régional de la CEMAC. La dette non concessionnelle est une dette autre que la dette concessionnelle définie au paragraphe 7. Ce

CR s'applique ici, et s'applique également aux dettes à court terme (dont l'échéance initiale est d'un an ou moins) et aux dettes à moyen terme et long termes (dont l'échéance initiale est plus d'un an). Ce CR s'applique de manière continue. Crédits liés à l'importation normale sont exclus de ce CR. « Crédit lié à l'importation normale » est défini comme un prêt auto-amortissable où les fonds provenant de la vente de marchandises importées sont utilisés pour rembourser la dette.

13. Le terme «État» utilisé aux fins de ce CR et celui sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État comprend l'État tel que défini au paragraphe 4, les collectivités locales et toutes les entreprises publiques, y compris les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel et les entreprises dont le capital est détenu conjointement par l'État centrafricain et par le/ou les gouvernements d'autres pays.

14. Aucun emprunt extérieur non concessionnel ne sera contracté ou garanti par l'État. Des modifications pourraient être apportées à ce plafond lors des revues du programme (après l'approbation du Conseil d'administration du FMI) pour des projets d'investissements spécifiques dont la rentabilité et la viabilité financières auront été évaluées et approuvées par la BM ou la Banque africaine de développement, et à la condition que l'emprunt n'aggrave pas sensiblement les vulnérabilités d'endettement selon l'analyse de la viabilité de la dette préparée de façon conjointe par les services de la BM et du FMI.

15. L'État s'engage aussi à ne pas contracter ou garantir aucun emprunt extérieur durant la mise en œuvre du programme, sans en avoir vérifié à l'avance la concessionnalité avec les services du FMI.

Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs de l'État

16. Les arriérés de paiements extérieurs publics sont définis comme les paiements exigibles et non effectués par l'État à la date d'échéance spécifiée dans le contrat, au titre de la dette extérieure de l'État ou garantie par l'État. Les définitions de la dette et de la dette extérieure visées au paragraphe 5, et de l'État au paragraphe 4 s'appliquent ici.

17. L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs publics à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Il s'engage également à ne pas accumuler d'arriérés de paiement intérieurs tels que définis au paragraphe 19. Ce CR s'applique de manière continue.

B. Objectifs indicatifs

Niveau plancher sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté

18. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille ; du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ; et du Ministère de la Santé Publique, de la Population et de la Lutte contre le Sida, y compris les dépenses de l'année en cours et les remboursements des arriérés relatifs à ces secteurs.

Elles excluent les dépenses en capital financées par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

Niveau plancher sur la réduction des arriérés de paiement intérieurs de l'État

19. La réduction des arriérés de paiement intérieurs mesure le changement dans le stock total des arriérés au cours du programme. Les arriérés de paiements intérieurs sont définis comme les paiements intérieurs exigibles et non effectués par l'État après un différé d'amortissement de 90 jours, à moins que les modalités de règlement ne prévoient un délai de remboursement plus long. La DDP et le Trésor comptabilisent et mettent à jour les données concernant l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, ainsi que leur réduction. Les définitions de la dette et la dette intérieure visée au paragraphe 5, de l'État au paragraphe 4 s'appliquent ici. Le stock des arriérés de paiement intérieurs s'élevait à 123 milliards de FCFA à fin décembre 2011 ; ce montant fera l'objet d'un audit avec l'appui de l'UE.

Ajusteur. Si les dons budgétaires extérieurs reçus sont supérieurs aux prévisions du programme à la date d'évaluation, le plancher sur la réduction des arriérés de paiement intérieurs fera l'objet d'un ajustement positif à hauteur de 50 % de l'excédent de ces dons.

Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs de l'État

20. L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements intérieurs sur la dette publique tels que définis au paragraphe 19. Ce CR s'applique de manière continue.

V. MESURES PRÉALABLES ET REPÈRES STRUCTURELS

A. Mesures Préalables

Plan annuel de trésorerie décliné mensuellement

21. Le plan annuel de trésorerie approuvé le 30 avril 2012 est basé sur le TOFE du programme 2012 décliné trimestriellement et mensuellement. Il établit la programmation de la trésorerie de l'Etat en intégrant l'ensemble des éléments qui concourent à la trésorerie de l'Etat dont notamment les recettes attendues et les recettes prévues dans le budget, conformément aux objectifs du programme 2012. Conformément aux dispositions des organes de suivi mis en place par le gouvernement, les plans mensuels serviront à la fixation de plafonds d'engagements par le Comité de suivi de la gestion budgétaire (CSGB) au cours de ses réunions bimensuelles; les rapports du CSGB seront partagés avec les services du FMI pour un suivi régulier.

Ajustement des prix de produits pétroliers

22. Le gouvernement centrafricain a mis en œuvre l'ajustement des prix de produits pétroliers au mois de juin 2012 et s'engage à ajuster ces prix mensuellement (¶29).

B. Repères Structurels

Plan d'apurement des arriérés de paiement intérieurs

23. Suite à l'audit des arriérés de paiement intérieurs de l'UE, le gouvernement adoptera un plan d'apurement de ces arriérés, assorti de conditions de remboursement clairement définies et de critères transparents connus de toutes les parties prenantes.

Plafond d'utilisation des procédures exceptionnelles

24. Les procédures exceptionnelles sont comprises comme le recours aux OP – Caisse et les OP – Budget dans l'exécution du budget de l'Etat. Le recours à ces procédures exceptionnelles au cours d'avril-décembre 2012 sera plafonné à 2,8 milliards de FCFA, soit 5 % des dépenses totales hors salaires, frais financiers et investissement sur ressources extérieures au cours des trois derniers trimestres de 2012. Ce RS sera suivi trimestriellement.

Communication de données sur l'Exécution du budget d'investissement

25. Les données relatives à l'exécution du budget d'investissement doivent être communiquées au Ministère des finances et du budget au début du mois de juin 2012 et mensuellement par la suite. Ces données seront partagées avec les services du FMI pour un suivi régulier.

Mécanisme d'échange d'informations

26. Un mécanisme d'échange d'informations entre le Trésor et la DGB sera établi de façon à faciliter l'établissement de rapports détaillés et complets sur l'exécution du budget d'ici juin 2012, qui seront communiqués aux services du FMI.

Site pilote pour la fiscalisation des moyennes entreprises

27. Le gouvernement s'engage à fournir les ressources nécessaires pour rendre fonctionnel le site pilote pour la fiscalisation des moyennes entreprises avant juin 2013.

Numéro unique d'identification fiscale

28. Le numéro d'identifiant unique est le numéro d'identification commun à la douane et aux impôts destiné à rapprocher les informations de ces deux administrations. Il devra être fiabilisé et sécurisé par l'introduction d'un système de verrouillage.

Application de la formule automatique de fixation des prix de produits pétroliers

29. L'application de la formule automatique de fixation des prix à la pompe des produits pétroliers doit intervenir mensuellement de manière à répercuter intégralement les variations des cours mondiaux du pétrole et de tous les coûts de la structure des prix agréée en 2008, y compris les droits de douanes, la taxe spécifique sur les produits pétroliers (TSPP), la TVA au taux normal, la TUPP, ainsi que les marges distributeurs de manière à éviter toute

subvention (TUPP négative ou soutien de l'Etat au secteur. L'ajustement périodique mensuel permettra de refléter régulièrement l'évolution des prix mondiaux du pétrole et préserver les prévisions des recettes attendues de la taxation des produits pétroliers inscrites dans la Loi de finances 2012 ; ces recettes s'élèvent à 17,9 milliards de FCFA.

Adopter les textes régissant le fonctionnement du CNDP

30. Au 30 septembre 2012, le gouvernement aura validé tous les textes régissant le fonctionnement du CNDP afin de le rendre pleinement opérationnel.

Cadre juridique pour la gestion des ressources naturelles

31. Le gouvernement passera en revue la législation minière (code minier) et l'aligner sur les meilleures pratiques internationales en la matière.

VI. COMMUNICATION DES INFORMATIONS AU FMI

32. Les données relatives aux CRs et aux objectifs indicatifs quantitatifs seront transmises aux services du FMI selon la périodicité décrite dans le tableau 3 ci-dessous. En outre, toutes les révisions apportées aux données seront communiquées dans les meilleurs délais. Le gouvernement s'engage de consulter les services du FMI au sujet de toute information et donnée éventuelles, pertinentes pour l'évaluation et le suivi de la réalisation des objectifs du programme, mais qui ne sont pas spécifiquement abordées dans ce PAT.

Tableau 1. République Centrafricaine — Communication des Données au FMI dans le Cadre de l'Accord FEC

Description des données	Délai de transmission
Rapport trimestriel d'évaluation des indicateurs quantitatifs et des mesures structurelles (concernant en particulier les repères structurels; voir tableau 2 du MPEF) accompagné des pièces justificatives.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la banque centrale et des banques commerciales.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie.	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant total des arriérés de paiement intérieurs sur biens et services et salaires, y compris les pensions et primes impayés.	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Tableau récapitulatif des dépenses réelles dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation et la sécurité	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des débours au titre des dépenses courantes et en capital, financées sur fonds propres et extérieurs	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisés en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêt et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non concessionnelle et concessionnelle contractée ou garantie par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date, le montant et le créancier).	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.